

## AVIS À L'ASSURÉ – Changements importants à votre contrat d'assurance agricole

Bonjour,

Chez Intact Assurance, nous savons que l'assurance doit d'abord s'intéresser aux personnes – comme vous – et non aux choses. Nous nous engageons à vous offrir une expérience client exceptionnelle, et vous pouvez compter sur nos couvertures agricoles uniques dont votre entreprise a besoin.

Afin d'optimiser notre offre à l'échelle nationale, nous apportons des modifications aux garanties et simplifions le langage de votre contrat pour en améliorer la clarté et la compréhension. Lors de la transition à ces nouveaux produits, certains aspects de votre contrat d'assurance pourraient avoir changé, ce qui peut se traduire par des améliorations ou des réductions de protection.

Notre nouvelle offre Agricole comporte plusieurs bonifications incluant entre autres :

- L'avenant d'extensions de la garantie visant les entreprises agricoles – Latitude Agricole 1.0 – comporte désormais une liste plus complète d'extensions de la garantie, incluant la Garantie du taux d'intérêt hypothécaire, l'Aménagement paysager sur les lieux de la propriété, les Chaussées, trottoirs et terrains de stationnement, une augmentation du montant d'assurance concernant les Frais de délais, ainsi que beaucoup d'autres nouvelles améliorations et montants de garantie accrus. Le tout nouveau formulaire Latitude Agricole 2.0, offre des montants d'assurance accrus, vise à répondre aux besoins des fermes d'envergure;
- En cas de perte totale, il vous sera maintenant possible de rebâtir vos bâtiments de ferme à l'endroit de votre choix;
- Une extension de la garantie est désormais incluse dans votre formulaire Bâtiments de ferme et/ou équipement de bâtiment afin de couvrir les frais de dépollution du sol et de l'eau sur vos lieux, lors d'un risque assuré;
- Le nouveau formulaire Bris des équipements des entreprises agricoles, dont l'offre est plus complète, remplacera la couverture de base comprise dans les formulaires précédents.

Voici quelques-uns des ajustements apportés à la couverture :

- De nouvelles obligations ont été définies si vous avez déclaré l'existence d'installations de protection;
- Si vous bénéficiez d'une couverture Animaux en formule étendue, de nouveaux engagements formels ont été ajoutés à votre contrat d'assurance, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un système d'urgence fonctionnel en tout temps.

Ces changements entrent en vigueur à compter du présent renouvellement. Un avenant Différence dans les couvertures, franchises et montants d'assurance a été ajouté à votre contrat et s'appliquera pendant vingt-quatre (24) mois à compter de la date de renouvellement de votre contrat. Cet avenant porte sur les différences entre les garanties et veille à ce que vous bénéficiiez de la couverture la plus avantageuse entre votre nouveau contrat et celui arrivant à échéance. Cette protection comporte néanmoins des exceptions; veuillez lire attentivement cet avenant. Pour connaître toutes les précisions, veuillez consulter l'avenant Différence dans les couvertures, franchises et montants d'assurance joint à votre contrat.

**Remarque :** Le présent avis à l'assuré n'est qu'un résumé des changements apportés à votre contrat d'assurance. Veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance, qui fournit les renseignements complets sur vos garanties, y compris une liste complète des conditions et des exclusions. Si vous avez des questions à propos de votre contrat ou de ces changements, veuillez communiquer avec votre courtier.

Cordialement,  
L'équipe d'Intact Assurance

Ces renseignements sont fournis à titre informatif seulement. Votre contrat d'assurance prévaut en tout temps. Veuillez le consulter pour obtenir une description complète des garanties et exclusions. <sup>MD</sup> Le logo d'Intact Assurance est une marque déposée d'Intact Corporation financière, utilisée sous licence. © Intact Compagnie d'assurance, 2024. Tous droits réservés.